AR Prefecture

016-251602595-20241213-DELIB52_24-DE Reçu le 16/12/2024



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°52/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents: messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé: monsieur Jean-François DAURE,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent: monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet: Modifications du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle que :

- Par délibération des 25 juin et 1^{er} octobre 2010, le poste de Technicien bâtiment / chargé d'opérations à la Direction Projets a été ouvert en catégorie B de la filière technique, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, aux grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe;
- Par délibération du 18 juin 2019, ce poste a été élargi à la catégorie C de la filière technique sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et sur le cadre

AR Prefecture

016-251602595-20241213-DELIB52_24-DE Reçu le 16/12/2024

d'emplois des agents de maitrise territoriaux, aux grades d'agent de maitrise et d'agent de maitrise principal. ;

- Par délibération du 18 juin 2019, ce poste a été réintitulé Chargé d'opérations bâtiments.

Ce poste de Chargé d'opération bâtiments étant occupé par un agent titulaire au grade d'agent de maîtrise principal depuis le 11 décembre 2023, il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant l'ensemble des autres grades sur ce poste.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable lors de sa séance du 12 novembre 2024.

Par ailleurs, dans le cadre d'une inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché, il convient de créer à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi de catégorie A, sur le grade d'attaché territorial à temps complet. L'agent sera détaché pour stage pour une période de 6 mois. Il conviendra, par la suite, après titularisation sur le nouveau grade, de supprimer son ancien poste par le biais d'une délibération.

Enfin, à la suite de la demande de disponibilité pour convenances personnelles de l'agent au poste de Directeur Formation / Recherche, une procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir ce poste. Compte tenu des missions exercées sur ce poste, il y a lieu de l'élargir au cadre d'emploi des attachés territoriaux, cet emploi étant actuellement ouvert dans le cadre d'emploi des ingénieurs. Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent ces propositions;
- approuvent les modifications du tableau des effectifs du SMPI MAGELIS comme ci-annexé;
- autorisent Monsieur le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 16 déc. 2024 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 16 déc. 2024 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président, Patrick MARDIKIAN

016-251602595-20241213-DELIB52_24-DE Reçu le 16/12/2024

Page 1 sur 2

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS SMPI MAGELIS

N POURVUS	MOTIF						Création suite à promotion	Suppression à venir suite à promotion
POSTES NON POURVUS	EFFECTIFS A POURVOIR							
	FONDEMENTS (si pourvu par un contractuel)	CDI droit public		CDD droit public Article L332-8-2°				
POSTES POURVUS	EFFECTIFS	-		E-	F	-	=	
POSTES	TEMPS DE TRAVAIL Temps Complet		Temps	Temps	Temps	Temps	Temps complet	Temps
	DELIBERATION PORTANT CREATION	29/06/2012	29/06/2012 23/04/2013 08/06/2022 21/03/2002		04/06/2005	13/12/2024	19/06/2020	
	CATEGORIE(S)	A (Emploi fonctionnel)	∢	В	O.	A	¥	В
	GRADE(S) CORRESPONDANT(S)	CORRESPONDANT(S) Directeur général des services Cadre d'emploi des Attachés des Attachés Rédacteur principal de lère classe		Adjoint administratif principal de 1ère classe	Attaché hors classe	Attaché	Rédacteur principal de 1ère classe	
	LIBELLE	EMPLOI Directeur général des services Responsable prospection et animation économique Chargé du bureau		Chargé du bureau d'accueil des tournages et de la gestion des fonds de soutien cinématographiques et audiovisuels	Assistante	Directrice administratif et financier	Responsable administratif	Assistante administratif et financier
	SERVICE	Direction Générale des Services	Direction Générale des Services	Direction Générale des Services	Direction Générale des Services/ Direction Administrative et Financière	Direction Administrative et Financière	Direction Administrative et Financière	Direction Administrative et Financière

Page 2 sur 2

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS SMPI MAGELIS

Temps I complet	Temps 1 complet	complet complet complet	Temps 1 complet	Temps CDI droit public complet Article L332-8-2°	Temps CDI droit public complet Article L332-8-2°	Temps 1 complet	Création Cadre Cadre d'emploi des attachés Complet Recrutement en cours	Temps CDD droit public complet Article L332-8-2°	
		Suppres suite avance de gra					Créat cadr d'emp d'emp l des atta l Recrute en co		
				CDI droit public Article L332-8-2°	CDI droit public Article L332-8-2°			CDD droit public Article L332-8-2°	
-	-		п	ı	1	Т		· 	-
Temps	Temps	Complet	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps
29/06/2012	15/03/2024	15/03/2024	06/12/2023	04/07/2005	23/04/2013	27/02/2001	13/12/2024	06/12/2023	15/03/2024
Ą	В	B B/C	C	Α	A	C	¥	A	υ
Ingénieur principal	Rédacteur principal de 2ème classe	2ème classe Cadre d'emplois des Techniciens / Agents techniques	Agent de maîtrise principal	Attaché principal	Attaché	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Cadre d'emplois des Ingénieurs / Attachés	Ingénieur	Adjoint administratif principal de 1 ère classe
Cheffe de projets bâtiments, aménagements et urbanisme	Assistante	Assistante Chargé d'opérations bâtiments	Chargé d'opérations bâtiments	Directeur de la communication et du marketing	Chargée de communication	Assistante	Directeur formation / recherche	Chargé d'exploitation audiovisuel – référent son	Secrétaire pédagogique et gestionnaire de
Direction Projets / Exploitation	Direction Projets / Exploitation	Projets / Exploitation Direction Projets / Exploitation	Direction Projets / Exploitation	Direction Communication et Marketing	Direction Communication et Marketing	Direction Communication et Marketing	Disection Formation Recherence	Direction Formation / Recherche	Direction Formation / Recherche